

Orientation 4

Ajuster le dispositif d'hébergement et de logements aux besoins du public du plan

Cette orientation concerne les dispositifs existants en matière d'hébergement et de logement accompagné.

Les principaux éléments chiffrés relatifs à cette orientation sont issus du diagnostic territorial partagé à 360° du sans-abrisme au mal-logement, annexé au présent plan.

Le Territoire de Belfort dispose d'une offre diversifiée de dispositifs d'hébergement et de logements accompagnés mais elle s'avère insuffisante eu égard aux besoins.

L'accueil de jour

L'accueil de jour est géré par la Fondation de l'Armée du Salut. Il compte 30 places, situées rue de l'As de Carreau dans des locaux nécessitant une mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité. Pour répondre à ce besoin, il est prévu de transférer ces places dans de nouveaux locaux, boulevard Henri Dunant à Belfort.

Le taux d'occupation des places d'accueil de jour est de 225 % en 2017.

La fréquentation de l'accueil de jour a augmenté de 18 % entre 2015 et 2016.

L'offre d'hébergement : situation au 1^{er} janvier 2017

Places gérées par la **Fondation de l'Armée du Salut (FADS)** :

Hébergement d'Urgence (HU)	9 places en regroupé et 3 places en diffus	Places de stabilisation	10 places en diffus
HU CHRS	31 places en diffus et 11 en regroupé	Centre d'hébergement (CHRS)	48 places en diffus

Places gérées par **Solidarité Femmes** pour les femmes victimes de violence :

Centre d'hébergement en résidence sociale	31 places en diffus
---	---------------------

Places gérées par **ADOMA** pour les demandeurs d'asile :

Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)	40 places	Accueil Temporaire Service de l'Asile (ATSA)	20 places
Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile (CADA)	244 places	Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO)	40 places

L'offre de logements accompagnés : situation au 1^{er} janvier 2017

Places gérées par **ADOMA** :

Résidence sociale du Château d'eau à Belfort	150 places
Pension de famille, rue de Pershing à Belfort	12 places
Pension de famille, rue de Marseille à Belfort	25 places

Places gérées par **Habitat Jeunes Belfort** :

Résidence sociale de la rue de Madrid à Belfort avec des logements dans le parc social	164 places
--	------------

L'offre d'hébergement est saturée. De nombreuses demandes d'hébergement d'urgence restent sans réponse et des préconisations du SIAO ne peuvent être mises en œuvre par manque de places.

Toutefois, on a aussi constaté la nécessité de fluidifier davantage le parcours de certains ménages hébergés vers le logement accompagné ou ordinaire.

A cette fin, un dispositif d'intermédiation locative a été créé en 2016. Sa gestion a été confiée à la FADS et porte sur 10 mesures d'accompagnement dans des logements du parc social.

Créé pour faciliter l'accès des personnes hébergées à un logement ordinaire. Il a été étendu aux personnes reconnues prioritaires par la commission DALO si l'accompagnement social et budgétaire pendant quelques mois s'avère nécessaire. Il pourrait être ouvert aux jeunes de la résidence sociale de la rue de Madrid à Belfort.

Les modalités de saisine de ce dispositif récent, via le SIAO, devront être expliquées aux travailleurs sociaux logement du Département.

L'offre de logements accompagnés pour les personnes en souffrance psychique

Malgré une augmentation du nombre de personnes en souffrance psychique, il est constaté l'absence de structure spécifique, de type résidence accueil, dans le département. Ce manque est regretté par l'ensemble des professionnels de l'accompagnement social.

ENJEUX en lien avec les orientations 1 et 2

- ▶ Ajuster le dispositif d'urgence et de logements accompagnés à l'évolution des besoins du public du plan et améliorer la fluidité au sein des dispositifs existants.
- ▶ Disposer d'une offre de logements accompagnés adaptée aux besoins des ménages en souffrance psychique.

ACTIONS

- 4-1 Créer une résidence accueil pour offrir une réponse aux personnes en souffrance psychique
- 4-2 Améliorer les conditions d'accueil des personnes accompagnées dans le secteur AHI (accueil, hébergement, insertion)
- 4-3 Faire évoluer l'offre d'hébergement d'urgence et d'insertion
- 4-4 Améliorer la fluidité dans les places d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement accompagné
- 4-5 Renforcer le dispositif d'intermédiation locative